

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-529 du 19 Décembre 1986

Portant approbation du Budget Prévisionnel, Exercice 1986, de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU le décret n°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- WU la Loi n°82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- WU la Loi n°81-012 du 10 Octobre 1981 portant création de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin ;
- WU le Décret n°86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON GUEZON, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Camarade Président de la République ;

SUR Proposition du Ministre de l'Information et des Communications,
Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Novembre 1986

§ E C R E T E :

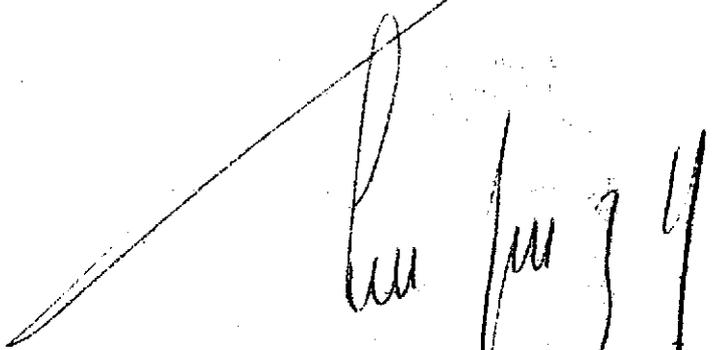
Article 1er.- Est approuvé le Budget de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) pour l'exercice 1986, tel qu'annexé à ce décret.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

.../...

Fait à COTONOU, le 19 Décembre 1986

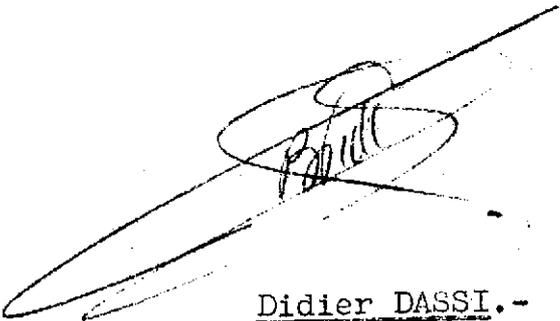
Pour le Président de la République, absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim;



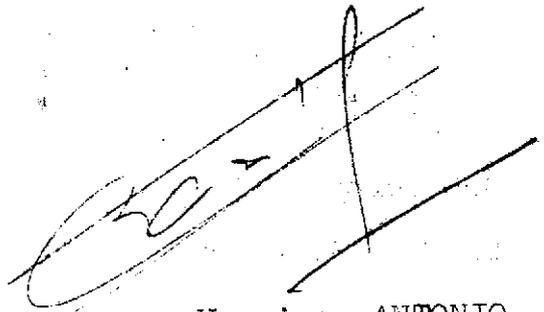
Romain VILON GUEZO.-

Le Ministre de l'Information
et des Communications,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Didier DASSI.-
Ministre intérimaire,



Hospice ANTONIO.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CPC 4 MFE MIC 8 AUTRES MINISTERES
13 SGCEN 4 SPD 2 DPE INSAE 6 BCP 1 SPD 1 GCONB 1 DCCT IGE ET
SES SECTIONS 4 BN DAN 4 DB DCF DSDV DI 10 ORTB 8 CCIB 2 JORPB 1.-